



DIESEL : la dangereuse exception française.

Cet automne 2016, la presse nationale et, régionale a encore beaucoup évoqué la motorisation diesel.

Un an après le « DIESELGATE » de Volkswagen ce n'est pas étonnant. (Renault aussi serait sur la sellette. La Direction de la répression des fraudes vient de transmettre à la justice les conclusions de son enquête sur la motorisation diesel de la firme.

Voici quelques éléments susceptibles d'éclairer l'acheteur éventuel.

1---« Stop au diesel-bashing » dit en substance le groupe de pression Diesel XXI américano-belge allemand, en mettant en avant les progrès technologiques de ces dernières années.

Et en effet, le pot catalytique piège jusqu'à 90 % des particules fines cancérigènes qui s'incrustent dans les poumons (mais les 10 % restants...restent réputés dangereux).

2---L'avantage « écologique » du diesel, en revanche n'est convaincant que pour les gros véhicules, parcourant plus de 20 000 km/an et, pas trop anciens. Or ce n'est pas le cas pour la plupart des véhicules diesel vendus en France.

Notre pays est champion en ce domaine bien plus que les Etats-Unis et, que les pays scandinaves (au Danemark une taxe dissuasive à l'achat a pratiquement tari les ventes). En 2016 52 % des voitures vendues chez nous roulent au gazole (le parc compte plus de 25 millions d'unités !).

3---De fait le diesel est un cas d'école des pollutions graves susceptibles de s'emboîter les unes dans les autres. Au prétexte de sa moindre consommation du carburant moins cher et du bonus de 10 % d'émission de CO2. Les autorités de régulation françaises comme européennes, ont fermé les yeux pendant 30 ans sur les écarts faramineux entre tests d'homologation et réalité des émissions polluantes (Nox et particules fines).

4--- En octobre dernier l'assemblée nationale a voté un projet de loi, elle préconise au moins une fiscalité neutre diesel vers essence établie sur cinq ans pour les véhicules utilitaires, c'est-à-dire une déductibilité fiscale de 80 % sur la TVA pour l'essence (comme c'est déjà le cas pour le diesel).Ce plan ainsi étalé ne pénalisera pas les constructeurs automobiles et, d'ailleurs les motorisations diesel bien qu'encore légèrement majoritaires sont en décroissance rapide ce qui indique bien la prise en compte de leurs nuisances par les acheteurs et, explique l'offensive médiatique de Diesel XXI.

5---Quant au logiciel truqué de Volkswagen, la firme explique aujourd'hui qu'il n'est nullement illégal en Europe !! Explication : condamnée aux USA à indemniser les 500 000 acheteurs américains à hauteur de 15 milliards d'euros, elle ne peut certes pas envisager de dédommagement proportionnel pour ses 8 millions de logiciels vendus en Europe !

Sources : plusieurs enquêtes de presse, dont « Le Monde » et « Le Figaro » en octobre et novembre 2016).